

Fiche tarifaire Certifications 2024 – Salariés d'entreprises non qualifiées OPQTECC (hors maîtres d'ouvrage)

Validée par le Conseil d'administration le 26 octobre 2023

— Demande de dossiers

Gratuit / disponible auprès du secrétariat : secretariat@opqtecc.org

— Instruction Demande initiale

	Montant HT	Montant TTC
Première demande	450 €	540 €

— Cotisation annuelle 2024

	Montant HT	Montant TTC
Droit fixe	700 €	840 €
+ 35 € HT (42 € TTC) par certification validée par l'OPQTECC		

— Instruction Demande d'extension de certifications

	Montant HT	Montant TTC
de 1 à 2 certifications supplémentaires	150 €	180 €
à partir de 3 certifications supplémentaires	200 €	240 €

— Instruction Demande de mentions

Gratuit / disponible sur espace membre

— Instruction Demande de renouvellement (tous les 4 ans)

	Montant HT	Montant TTC
de 1 à 2 certifications	150 €	180 €
à partir de 3 certifications	200 €	240 €

NB.

- Les cotisations annuelles perçues ne sont pas remboursées.
- Les frais d'instruction ne sont pas remboursés en cas de refus partiel ou total.
- TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2024 : 20 %.

— Demandes de dossiers

Gratuit / disponible auprès du secrétariat : secretariat@opqtecc.org

— Instruction Demande initiale

	Montant HT	Montant TTC
Règlement par le salarié	83,33 €	100 €
ou règlement par l'employeur	100 €	120 €

— Cotisation annuelle 2024

	Montant HT	Montant TTC
Droit fixe	75 €	90 €
+ 35 € HT (42 € TTC) par certification validée par l'OPQTECC		

— Instruction Demande d'extension de certifications

	Montant HT	Montant TTC
<i>de 1 à 2 certifications supplémentaires :</i>		
règlement par le salarié	62,50 €	75 €
ou règlement par l'employeur	75 €	90 €
<i>à partir de 3 certifications supplémentaires :</i>		
règlement par le salarié	91,67 €	110 €
ou règlement par l'employeur	110 €	132 €

— Instruction Demande de mentions

Gratuit / disponible sur espace membre

— Instruction Demande de renouvellement (tous les 4 ans)

	Montant HT	Montant TTC
<i>de 1 à 2 certifications :</i>		
règlement par le salarié	91,67 €	110 €
ou règlement par l'employeur	110 €	132 €
<i>à partir de 3 certifications :</i>		
règlement par le salarié	116,67 €	140 €
ou règlement par l'employeur	140 €	168 €

NB.

- Les cotisations annuelles perçues ne sont pas remboursées.
- Les frais d'instruction ne sont pas remboursés en cas de refus partiel ou total.
- TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2024 : 20 %.

Validée par le Conseil d’administration le 26 octobre 2023

— Demandes de dossiers

Gratuit / disponible auprès du secrétariat : secretariat@opqtecc.org

— Instruction Demande initiale

	Montant HT	Montant TTC
Première demande	20 €	24 €

— Cotisation annuelle 2024

	Montant HT	Montant TTC
Droit fixe	75 €	90 €
+ 35 € HT (42 € TTC) par certification validée par l’OPQTECC		

— Instruction Demande d’extension de certifications

	Montant HT	Montant TTC
de 1 à 2 certifications supplémentaires	62,50 €	75 €
à partir de 3 certifications supplémentaires	75 €	90 €

— Instruction Demande de mentions

Gratuit / disponible sur espace membre

— Instruction Demande de renouvellement (tous les 4 ans)

	Montant HT	Montant TTC
de 1 à 2 certifications :	91,67 €	110 €
à partir de 3 certifications :	116,67 €	140 €

NB.

- Les cotisations annuelles perçues ne sont pas remboursées.
- Les frais d’instruction ne sont pas remboursés en cas de refus partiel ou total.
- TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2024 : 20 %.